

Dans cette édition :

1. Pourquoi est-il important de recevoir des dividendes
2. Conférence :
mardi 25 janvier 2010 :
Le rôle des dividendes comme source de revenu
3. Le pouls sur les marchés :
Déplacement de la portion centrale de la courbe
4. Stratégie de vente à perte à des fins fiscales
5. Comment choisir les bons pneus d'hiver

**L'équipe Duhaime**

343, rue Preston
Bureau 300
Ottawa (Ontario) K1S 1N4

Tél. : 1 888 572-7735
Télec. : (613) 788-8078
www.RichardsonGMP.com

Serge Duhaime
Vice-président
Conseiller en gestion de patrimoine

Tél. : (613) 788-8020

David Plamondon
Conseiller en placement adjoint, Planification du patrimoine

Tél. : (613) 788-8022

Finance personnelle :

Il y a trois types de revenu de placements :

Revenu d'intérêts : Ajouté à votre revenu imposable pour l'année, le revenu d'intérêts est assujéti aux taux d'imposition le plus élevé parmi tous les types de revenus de placement.

Dividendes : La plupart des grandes sociétés stables offrent des dividendes qui peuvent être distribués sous forme de liquidité. Le crédit d'impôt pour dividendes de sociétés canadiennes entraîne un taux d'imposition effectif moins élevé que celui applicable au revenu d'intérêts.

Gains en capital : Les gains en capital sont réalisés lors de la vente d'un placement à un prix supérieur à son prix d'achat. Le gain n'est pas imposable avant d'être réalisé. Dans le cas d'une perte sur un placement, cette perte peut être utilisée pour réduire des gains en capital réalisés.

Pourquoi est-ce le moment d'investir dans les dividendes ?

Investir dans les titres qui versent des dividendes permet de recevoir une portion des profits de l'entreprise chaque année tout en ayant une participation dans l'accroissement de sa valeur dans le futur. Ainsi, lorsque les marchés sont incertains et que les titres tardent à prendre de la valeur, les dividendes permettent d'avoir un rendement en attendant. De plus, en période de baisse des marchés, les dividendes aident à réduire les pertes et peuvent même servir de source de revenus.

**Pour en savoir davantage sur
le rôle des dividendes comme source de revenu
dans votre portefeuille de placement,
nous vous invitons à notre conférence :**

Le mardi 25 janvier 2011 – 11 h 30 à 13 h 30
Richardson GMP Limitée, bureau 300
343, rue Preston, Ottawa

RSVP : avant le 17 janvier 2011
David Plamondon • 613.788.8022

Les opinions exprimées dans ce rapport sont des opinions de l'auteur; le lecteur ne doit pas supposer qu'elles reflètent les opinions ou les recommandations de Richardson GMP ou de ses sociétés affiliées. Les hypothèses, opinions et estimations représentent notre jugement en date de publication de ce document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Nous ne garantissons pas l'intégralité ou l'exactitude des renseignements contenus dans ce document, et, en conséquence, vous ne devez pas les utiliser comme référence. Avant de suivre des recommandations, vous devriez évaluer si elles sont adaptées à vos circonstances particulières et, au besoin, demander conseil à des professionnels. Le rendement passé n'est pas révélateur des résultats futurs.

Richardson GMP Limitée, Membre Fonds canadien de protection des épargnants. Richardson est une marque commerce de James Richardson & Fils, Limitée. GMP est une marque de commerce déposée de GMP Vale Mobilières S.E.C. Ces deux marques sont utilisées sous licence par Richardson GMP Limitée.

Le pouls sur les marchés

Déplacement de la portion centrale de la courbe

David Andrews, CFA, stratège – Clientèle privée Richardson GMP Limitée

L'apparition du président de la Fed, M. Ben Bernanke, à l'émission « 60 Minutes » dimanche dernier et la reconduction des réductions d'impôt de l'ère Bush par le président Obama ont clairement indiqué que les décideurs entendent dépenser plus et taxer moins afin de remettre sur les rails la plus grande économie de la planète. Sans surprise, cette absence de restrictions financières s'inscrit dans la bonne vieille tradition politique, puisque personne n'a jamais été réélu pour avoir défendu la douloureuse médecine de l'austérité budgétaire. Ces événements commencent à inquiéter le marché obligataire et c'est d'ailleurs ce qui a retenu l'attention cette semaine. Les taux des titres à revenu fixe, aussi bien au pays qu'à l'étranger, commencent à augmenter en raison d'une myriade de facteurs, incluant la croissance économique plus soutenue en Amérique du Nord, les prévisions d'inflation accentuée en Asie et le risque accru associé à la dette publique européenne.

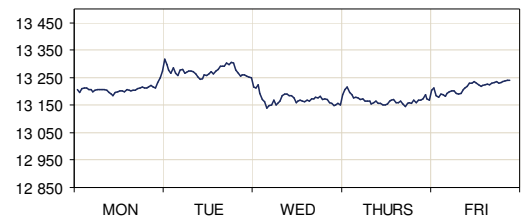
Depuis la fin du mois d'août, le taux de l'obligation du Trésor américain de 30 ans est passé de tout près de 3,5 % à un peu moins de 4,5 %. Or, cela s'est produit malgré l'intention clairement exprimée de la Fed d'abaisser les taux d'intérêt par des achats directs d'obligations du Trésor. Dans la portion centrale de la courbe (échéances de 5 à 10 ans), un bon du Trésor américain de 10 ans ayant suscité peu d'intérêt a vu son taux passer d'un peu plus de 2,3 % à 3,27 % en 2 mois. En fait, les taux de 10 ans aux États-Unis et au Canada ont convergé pour la première fois depuis le mois de mai. À ce moment-là, les taux américains étaient en déclin en raison du risque de déflation. Depuis, l'annonce d'une deuxième ronde d'assouplissement quantitatif (QE2) de 600 milliards de dollars et maintenant la reconduction des réductions d'impôt (même pour les plus riches) permettent aux investisseurs de penser que les deux mesures vont stimuler la reprise américaine.

Il a été beaucoup question de l'augmentation des taux depuis que la Fed a lancé son programme QE2 et on a notamment laissé entendre que l'initiative destinée à garder les taux bas était un échec puisque les taux n'ont fait qu'augmenter depuis le début du programme. On pourrait prétendre que la Fed souhaitait plutôt provoquer un relèvement des prévisions inflationnistes et, à voir l'augmentation des taux pour les échéances longues de la courbe, nous aurions tendance à dire : mission accomplie.

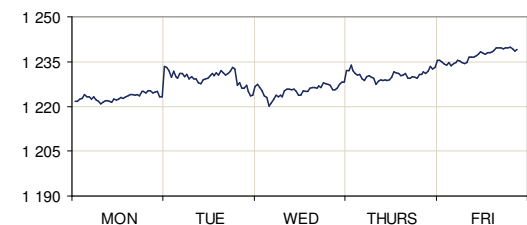
Le marché des obligations du Trésor nous envoie un message, à savoir que les choses s'améliorent pour l'économie mondiale. De plus en plus d'investisseurs dans des titres à revenu fixe commencent à escompter une hausse marquée de l'inflation comme ultime récompense pour des dépenses incontrôlées et des mesures de stimulation monétaire à grande échelle.

Semaine du 13 au 17 décembre 2010

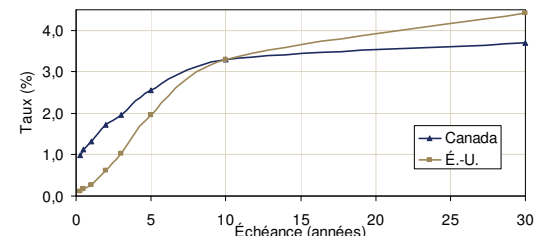
S&P/TSX COMPOSÉ



S&P 500

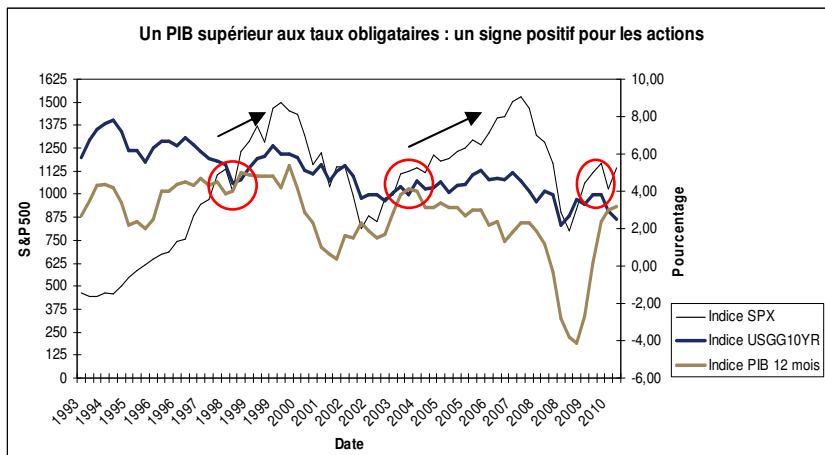


COURBE DES TAUX



Source : Bloomberg, Richardson GMP Limitée

GRAPHIQUE DE LA SEMAINE



Source : Bloomberg, Richardson GMP Limitée

Quand la croissance dépasse les taux obligataires

Selon un rapport récent de Morgan Stanley, les actions devraient encore s'apprécier en 2011. Lorsque les taux obligataires passent sous le niveau de croissance de l'économie (Morgan Stanley prévoit une croissance de 4,5 à 5 % du PIB l'an prochain), le marché boursier fait des gains.

Comme vous pouvez le voir sur le graphique, à chacune des trois périodes où le taux des obligations de 10 ans est passé sous le niveau de croissance nominale du PIB, le S&P 500 monte. Dans ce genre de conjoncture, les investisseurs déplacent leurs fonds vers des actifs plus risqués comme les actions. Ce graphique a été un excellent indicateur d'achat et de vente au cours des 15 dernières années.

QUESTION DE LA SEMAINE

Nous approchons de la fin de l'année d'imposition 2010. Au cours des deux prochaines semaines, de nouvelles pressions de vente pourraient s'exercer sur les actions qui ont déçu. Quelles sont les règles?

Pour effectuer des ventes à perte à des fins fiscales, la vente doit être réglée avant le dernier jour ouvrable de l'année. (Comme le délai de règlement est de trois jours ouvrables, la date limite est le 24 décembre). Il faut aussi faire attention à la « règle sur les pertes apparentes » comme on l'appelle. Si vous vendez un titre pour réaliser une perte et que vous achetez un « titre identique » dans les 30 jours civils précédant ou suivant la date de la vente et que vous détenez toujours le titre 30 jours après la date de la vente, alors la perte en capital vous sera refusée et elle sera ajoutée au prix de base du nouvel achat. Cette règle s'applique aussi si vous achetez une option ou un droit d'achat sur le titre qui a été vendu. Les actions des sociétés concurrentes à l'intérieur du même secteur ne sont habituellement pas considérées comme des « titres identiques » aux fins de la règle des pertes apparentes, tandis que les fonds indiciels et les FCB qui suivent le même placement sous-jacent seront considérés comme des « titres identiques » en vertu de la règle. Vu la complexité de cette stratégie, nous recommandons toujours aux investisseurs d'obtenir les conseils d'un fiscaliste avant d'effectuer une vente à perte à des fins fiscales.

La suite ...

À surveiller




















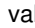



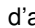

La prochaine semaine s'annonce chargée alors que le calendrier économique entre dans son dernier droit avant la fin de l'année, et ce sera aussi probablement la dernière fois que les pupitres de négociation fonctionneront à pleine capacité d'ici les Fêtes. Entre autres données, on surveillera les chiffres des ventes au détail et la décision des membres du FOMC à leur dernière réunion en 2010. Nous ne prévoyons pas de changement dans la politique de la Fed, qui est probablement encore plus résolue à garder les taux bas après les décevants 39 000 emplois du dernier rapport et l'augmentation du taux de chômage en novembre. Les ventes au détail aux États-Unis devraient afficher une forte croissance et, contrairement aux quatre derniers mois, les gains ne seront pas concentrés dans les ventes d'automobile et d'essence. Quelques rapports montrent que les premiers résultats des ventes de Noël sont très bons. Les ventes des chaînes de magasins ont grimpé en flèche après le congé de Thanksgiving, ce qui laisse croire que les détaillants connaissent leur meilleure période des Fêtes depuis 2007.

Les chiffres de l'IPC et de l'IPP devraient montrer de légères hausses en novembre attribuables principalement à l'augmentation des coûts de l'énergie. Le rapport du nombre d'emplois pour le mois de novembre indiquait seulement une faible augmentation du nombre d'heures travaillées dans le secteur manufacturier, ce qui laisse supposer un accroissement relativement modeste de la production industrielle.






L'indice Philly Fed a bondi le mois dernier, mais une partie de ce gain devrait être effacée en décembre. La poussée de novembre faisait suite à une hausse similaire de l'indice Empire Manufacturing le mois d'avant. L'indice des indicateurs économiques avancés du Conference Board aurait bondi de 1,1 % en octobre, signe de l'amélioration de la confiance des entreprises et des consommateurs, ainsi que des données financières et du marché du travail. Après le ralentissement de cet été, les mesures prospectives continuent de pointer vers une amélioration modérée de la production.

Tous les yeux seront tournés sur la Banque populaire de Chine cette fin de semaine après la publication demain du chiffre de l'inflation pour novembre qui, selon les rumeurs, atteindrait pas moins de 5,1 %. La Chine n'a pas de cible d'inflation, mais un résultat supérieur à 5 % est généralement considéré comme préoccupant. Les dirigeants viennent de commander une troisième hausse du taux de couverture en cinq semaines dans l'espoir de resserrer le crédit et de contenir l'inflation des prix à la consommation. Les exportations chinoises en novembre ont été plutôt solides, ce qui donne à penser que les décideurs chinois devront composer avec un risque accru de surchauffe. À moins d'une hausse des taux et d'une forte appréciation du yuan, les marchés ne sauraient tabler sur un ralentissement de l'économie chinoise avant un bon moment.

CALENDRIER ÉCONOMIQUE

Événement	Estim.	Préc.
Lundi 13 déc.		
 Utilisation de la capacité (T3)	76,5 %	76,0 %
Mardi 14 déc.		
 Indicateurs avancés sur 1 mois	0,5 %	0,2 %
 Productivité du travail	-0,1 %	-0,8 %
 IPP sur 1 mois (nov.)	0,5 %	0,4 %
 IPP excl. la nourriture et l'énergie sur 1 mois	0,2 %	-0,6 %
 IPP sur 12 mois (nov.)	3,2 %	4,3 %
 IPP excl. la nourriture et l'énergie sur 12 mois	1,2 %	1,5 %
 Indicateur avancé des ventes au détail	0,6 %	1,2 %
 Ventes au détail excl. les automobiles et l'essence	0,6 %	0,4 %
 Décision sur les taux du FOMC	0,25 %	0,25 %
Mercredi 15 déc.		
 Ventes de produits manufacturés sur 1 mois	0,9 %	-0,6 %
 IPC sur 1 mois (nov.)	0,2 %	0,2 %
 IPC excl. la nourriture et l'énergie sur 1 mois	0,1 %	0,0 %
 IPC sur 12 mois (nov.)	1,1 %	1,2 %
 IPC excl. la nourriture et l'énergie sur 12 mois	0,6 %	0,6 %
 Indice Empire Manufacturing	2,5	-11,14
 Production industrielle	0,3 %	0,0 %
 Utilisation de la capacité	75 %	74,8
Jeudi 16 déc.		
 Opérations internationales en valeurs mobilières	10,0 G\$	12,3 G\$
 Mises en chantier	550 k	519 k
 Mises en chantier sur 1 mois	6,0 %	-11,7 %
 Nouvelles demandes d'assurance-chômage		421 k
 Demandes continues		4 086 k
 Fed de Philadelphie	14,1	22,5
Vendredi 17 déc.		
 Indicateurs avancés	1,1 %	0,5 %

CALENDRIER DES BÉNÉFICES

Société	Date	Estim.
 Best Buy	14 déc.	0,60 \$
 Research in Motion	16 déc.	1,63 \$
 Transat AT	16 déc.	0,71 \$
 FedEx	16 déc.	1,32 \$
 Oracle	16 déc.	0,46 \$

Source : Bloomberg, Richardson GMP Limitée

Stratégie sophistiquée de vente à perte à des fins fiscales

Transférer les pertes à un conjoint

Aperçu

La vente à perte à des fins fiscales est une stratégie utilisée pour réduire ou recouvrer l'impôt payé ou payable sur les gains en capital. Cette stratégie suppose de vendre des placements en situation de perte et d'utiliser cette perte pour réduire les gains en capital de l'année courante ou des trois années antérieures, ou encore les gains qui seront réalisés dans l'avenir. Une perte en capital se produit lorsque la juste valeur marchande (JVM) d'un placement est inférieure à son prix de base rajusté (PBR). Votre PBR correspond habituellement au coût moyen du placement, en dollars canadiens.

Aux fins de l'impôt, vous devez d'abord réduire vos gains en capital pour l'année courante. Si les pertes en capital dépassent le montant des gains de l'année courante, vous pouvez réduire les gains en capital réalisés au cours des trois années antérieures en reportant en arrière votre perte en capital. Ce faisant, vous pouvez recouvrer l'impôt payé ces années-là. Vous pouvez aussi choisir de reporter en avant la perte en capital pour réduire des gains en capital futurs. Le même processus peut être répété indéfiniment et permet de réduire les gains en capital qui seraient autrement assujettis à l'impôt.

Perte en capital réputée nulle

En vertu du droit fiscal, les pertes en capital seront réputées nulles dans certaines circonstances. L'une d'elles est le cas où vous avez subi une « perte apparente ». Les pertes apparentes surviennent lorsqu'une perte en capital est réalisée sur un placement et que vous (ou certaines personnes et sociétés qui vous sont affiliées) achetez le même placement ou un placement similaire 30 jours avant ou après cette vente. Cette règle anti-évitement considère que vous avez subi la perte principalement pour éviter l'impôt.

Avantage lié à la perte apparente

Bien que les pertes apparentes soient habituellement considérées comme un obstacle à la vente à perte à des fins fiscales, cette règle de droit peut en réalité les favoriser dans certains cas. Considérez l'exemple suivant :

- Carl a des gains en capital qui sont imposables pour l'année courante.

- Son épouse, Justine, détient des placements qui entraîneraient une perte en capital s'ils étaient vendus. Comme Justine n'a pas de gains en capital pour l'année courante et qu'elle n'a pas non plus déclaré de gains en capital au cours des trois dernières années, la perte fiscale, si elle est réalisée, serait reportée sur une année ultérieure pour réduire ses gains en capital futurs.

Or, plutôt que d'attendre de pouvoir utiliser la perte en déduction de ses gains en capital futurs, Justine peut la transférer à Carl et réduire l'impôt qu'il devrait autrement payer.

Étapes de la stratégie :

1. Justine vend à Carl ses placements sur lesquels il y a une perte non réalisée.
2. Carl doit payer la JVM à Justine sous forme espèces (ou d'autres biens) ou par un emprunt au taux d'intérêt prescrit de l'Agence du revenu du Canada.
3. Carl doit conserver le placement pendant au moins 30 jours.
4. Justine choisit de renoncer à l'application de l'article 73 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que la perte ne soit pas « attribuée » de Carl à Justine.
5. La perte en capital de Justine à la vente est réputée constituer une perte apparente et le PBR de Carl est augmenté du montant de la perte apparente de Justine. Le PBR de Carl est maintenant le PBR original de Justine.
6. Carl vend le placement et produit une perte en capital qu'il utilise en déduction de ses gains en capital de l'année courante. Si la perte en capital réalisée est supérieure au montant des gains de l'année courante, il peut la reporter en arrière sur les gains en capital réalisés au cours des trois dernières années ou la reporter en avant pour réduire ses gains en capital futurs.

Nécessité d'obtenir des conseils

Comme la plupart des stratégies de planification fiscale, la vente à perte à des fins fiscales comporte de nombreuses restrictions. Aussi, avant de mettre en œuvre une telle stratégie, il est recommandé de consulter un fiscaliste.

Comment choisir les bons pneus?

Article de Marc Tison - La Presse - 20 novembre 2010

Pour choisir les bons pneus d'hiver, il faut d'abord poser des questions et surtout se faire poser des questions par son détaillant de pneus. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas vraiment de mauvais pneus, seulement des pneus mal adaptés à votre véhicule! Vous devez donc vous interroger sur le type de pneus qui convient à votre véhicule et à votre conduite en général.

Voici quelques exemples de questions auxquelles vous devez répondre:

- Sur quel type de surface circulez-vous le plus souvent l'hiver, la neige ou la glace?
- Favorisez-vous les performances sur l'asphalte ou la traction sur une surface glissante?
- Pouvez-vous endurer le bruit produit par une semelle au dessin plus agressif?
- Avez-vous besoin de pneus à crampons?
- Quel est votre style de conduite?
- Combien de kilomètres parcourez-vous en hiver et sur quelle surface principalement?
- Tirez-vous une remorque pour motoneige?
- Quel est votre budget?

Faites part de vos besoins au vendeur. Celui-ci devrait être en mesure de vous offrir au moins deux choix de pneus. Aussi, sachez que le prix est généralement un bon indice de la qualité et du rendement des pneus.

Les dimensions

Notez qu'il peut être hasardeux d'acheter des pneus sur la recommandation d'un ami. Ils pourraient en effet ne pas convenir à votre véhicule en raison de sa géométrie, de sa suspension ou de son poids.

Sur chaque flanc de pneu figure une inscription comme celle-ci: P225/75R1581S.

En détail, le « P » indique qu'il s'agit d'un pneu pour un véhicule de promenade, «225» représente la largeur du pneu en millimètres, «75» indique le rapport hauteur/largeur (la hauteur représente 75% de la largeur), le « R » désigne le type de pneu, ici un radial, le «15» présente le diamètre de la roue en pouces et enfin le «81S» précise l'indice de charge et le symbole de la cote de vitesse.

Vous devez trouver la même inscription sur vos pneus d'hiver que sur vos pneus d'été. Vous pouvez aussi consulter le manuel du propriétaire pour savoir si d'autres dimensions conviennent à votre véhicule. S'il est possible de choisir des pneus dont la largeur et le rapport hauteur/largeur sont différents des pneus d'origine, il est fortement suggéré de s'adresser à un professionnel avant d'équiper un véhicule de pneus dont les caractéristiques diffèrent de celles que recommande le constructeur automobile.

Il est primordial de consulter l'inscription sur chaque pneu.

Les cotes de vitesse

Les suspensions actuelles font que les constructeurs automobiles attachent de plus en plus d'importance aux cotes de vitesse des pneus, c'est-à-dire la vitesse maximale à laquelle ils peuvent rouler. Cela signifie que vous devriez respecter le plus possible la cote de vitesse que recommande le constructeur de votre auto au moment de l'achat de pneus puisque cette cote a été définie selon des normes bien précises.

Ainsi, une voiture avec des pneus d'origine de cote de vitesse «H» (210 km/h) sera moins performante avec des pneus d'hiver de cote «Q» (160 km/h). En effet, cela nuira à la direction, au freinage, à la tenue de route et à la stabilité parce que, entre autres, un pneu «Q» a les flancs plus mous qu'un «H».

Par contre, des pneus d'hiver «H» ou «V» (240 km/h) sont moins performants dans des conditions difficiles parce qu'ils sont moins agressifs. Ils sont cependant indiqués pour ceux qui ne veulent pas trop diminuer le comportement routier de leur véhicule en hiver, car ils sont plus performants sur l'asphalte que sur la neige ou la glace. Bref, en respectant ces consignes, on s'assure de maximiser le rendement des pneus d'hiver et, donc, de rouler en toute sécurité. Ainsi, on comprend vite l'importance de consulter des experts en la matière!

Les lamelles

Si le pneu possède de fines lamelles, assurez-vous que celles-ci se rendent jusqu'au fond de la semelle. Si ce n'est pas le cas, le rendement du pneu diminuera sensiblement lorsque les lamelles n'y seront plus. Il faut savoir que ces lamelles sont particulièrement efficaces sur la chaussée glacée puisqu'elles ont été principalement conçues pour cette condition.

De plus, pour bénéficier d'une bonne traction en toutes circonstances, CAA-Québec vous rappelle que l'épaisseur de la semelle de vos pneus devrait être au minimum d'environ 6/32 de pouce avant d'entreprendre l'hiver. Légalement, avec un véhicule de moins de 3000 kg, vous pouvez rouler sur des pneus ayant une semelle de 2/32 de pouce d'épaisseur et plus. Toutefois, à moins de 6/32 de pouce d'épaisseur, vos pneus n'auront pas le même mordant sur tous les types de surface. Et plus ils s'useront, moins ils en auront.

Dans le doute, demandez à votre mécanicien de procéder à une vérification afin de vous assurer de rouler en toute sécurité durant l'hiver.

